

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
*Unité*Travail*Progrès*

**SEMINAIRE SUR LA NOUVELLE CHAINE
DE DEPENSE**

PREALABLES ET ENJEUX
DE LA NOUVELLE CHAINE
DE LA DEPENSE

Du Mardi 05 au Vendredi 08 Janvier 2010

Exposé présenté par le Conseiller

Molomba Léopold

PLAN

- **INTRODUCTION**
 - - CONTEXTE ET MOTIVATION DE LA CHAINE DE LA DEPENSE
 - - DEFINITION ET OBJECTIFS
- **DEVELOPPEMENT**
 - -ASPECTS NOUVEAUX ET AVANTAGES DE LA NOUVELLE CHAINE
DE DEPENSE
- **CONCLUSION**

INTRODUCTION

CONTEXTE ET MOTIVATION DE LA CHAINE DE LA DEPENSE

- - Volonté politique clairement affichée dans le programme de gouvernement « chemin d'avenir » ;
- - Plan d'actions gouvernemental de gestion des finances publiques (PAGGF) ;cf décret nr 2008
- - Réformes des finances publiques au sein des pays membres de la CEMAC : harmonisation avec les directives de la CEMAC, directive n° 01/08/UEAC du 20 juin 2008 relative aux lois de finances et la directive n° 2/08/UEAC du 20 Juin 2008, portant règlement général sur la comptabilité publique
- - Réformes sur la gestion des finances publiques (déclencheur 4) préconisées par la BM et le FMI pour l'atteinte par le Congo du point d'achèvement de l'initiative PPTTE

DEFINITION ET OBJECTIFS

DEFINITION

Chaine de la dépense : dispositif composé de quatre étapes successives permettant l'exécution d'une dépense publique :

- 1- l'engagement : acte par lequel un organisme publique crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résulte une charge
- 2- la liquidation : vérification de la réalité de la dette et arrêt du montant exact de la dépense
- 3- l'ordonnancement : acte par lequel conformément au résultat de la liquidation, l'ordre est donné au comptable de payer la dépense
- 4- le paiement : acte par lequel l'organisme public se libère de sa dette

OBJECTIF GENERAL

- - **Simplifier et rationaliser les procédures de dépense pour en améliorer l'efficacité et la transparence de l'information budgétaire**

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- - fixer les modalités des nouvelles procédures et préciser les rôles des différents intervenants dans la nouvelle chaîne de dépenses
- - proposer les textes réglementaires pour sa mise en œuvre
- - présenter une description suffisamment détaillée des procédures et des tâches des différents acteurs pour permettre de déboucher directement sur l'informatisation de la nouvelle chaîne de dépenses

Les principaux défauts rencontrés actuellement dans le traitement des dossiers de dépenses

- ✓ Les procédures de dépense sont mal définies et confuses, et les cas d'utilisation des différentes procédures selon les dossiers mal déterminés;
- ✓ Le rôle des différents acteurs n'est pas clairement précisé et des interventions ont été dénaturées ou rajoutées au cours du temps sans raison rationnelle;
- ✓ Le contrôle du service fait n'est pas réalisé correctement et n'engage pas réellement la responsabilité de ceux qui le font,
- ✓ La réglementation (même si elle n'est pas parfaite) n'est pas respectée;
- ✓ La réglementation (même si elle n'est pas parfaite) n'est pas respectée;
- ✓ Le traitement des dépenses sur marchés publics n'est pas fait correctement, entraînant une confusion dans le suivi de l'exécution;
- ✓ L'informatisation anarchique et parcellaire ne permet pas un suivi cohérent de la comptabilité des engagements, des ordonnancements et des paiements.

DEVELOPPEMENT

ASPECTS NOUVEAUX ET AVANTAGES DE LA NOUVELLE CHAINE DE DEPENSE

(1)

- limitation à trois (3) des procédures possibles et leur utilisation selon les types de dépenses bien définis
- - précision des rôles et taches des différents intervenants
- - réduction du nombre des étapes du traitement par la suppression des allers-retours inutiles et des contrôles redondants ou par le déplacement de ceux faits à un stade inopportun (cf. annexe)
- - déconcentration de deux (2) étapes de l'engagement et de la liquidation par la mise en place dans les principaux ministères d'une délégation du contrôle financier sans nécessiter de transfert des dossiers entre le ministère technique et le ministère des finances, du budget et du portefeuille publique

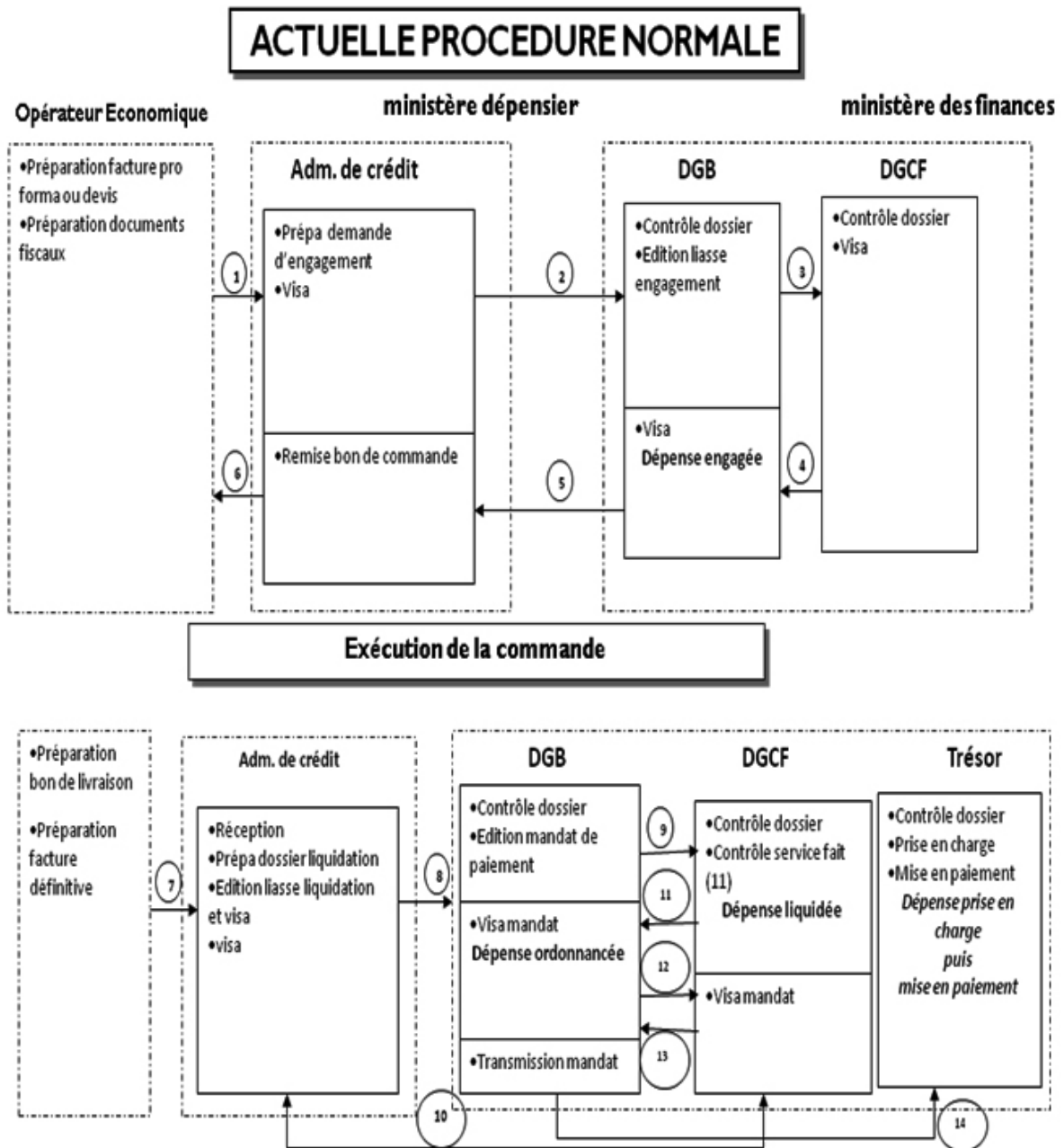
ASPECTS NOUVEAUX ET AVANTAGES DE LA NOUVELLE CHAINE DE DEPENSE(2)

- délégation de signature du directeur général du budget à ses directeurs centraux pour les dépenses inférieures ou égales à cinquante millions en désengorgeant l'étape de l'ordonnancement
- - parcours des dépenses d'investissement rendu identique à celui des dépenses de fonctionnement
- - renforcement du contrôle du « service fait » et sa concentration sur trois personnes : l'administrateur de crédits, le délégué du contrôle financier, le représentant du bénéficiaire

ASPECTS NOUVEAUX ET AVANTAGES DE LA NOUVELLE CHAINE DE DEPENSE(3)

- - l'amélioration de la prise en compte et du suivi des marchés publics par la création d'une réservation de crédits au moment de l'appel d'offres et par l'engagement de la totalité des marchés après la signature et la prise en compte de chaque paiement comme une liquidation partielle faite sur l'engagement du marché

- la réduction de la durée de chacune des étapes
- schémas général de la chaine de la dépense

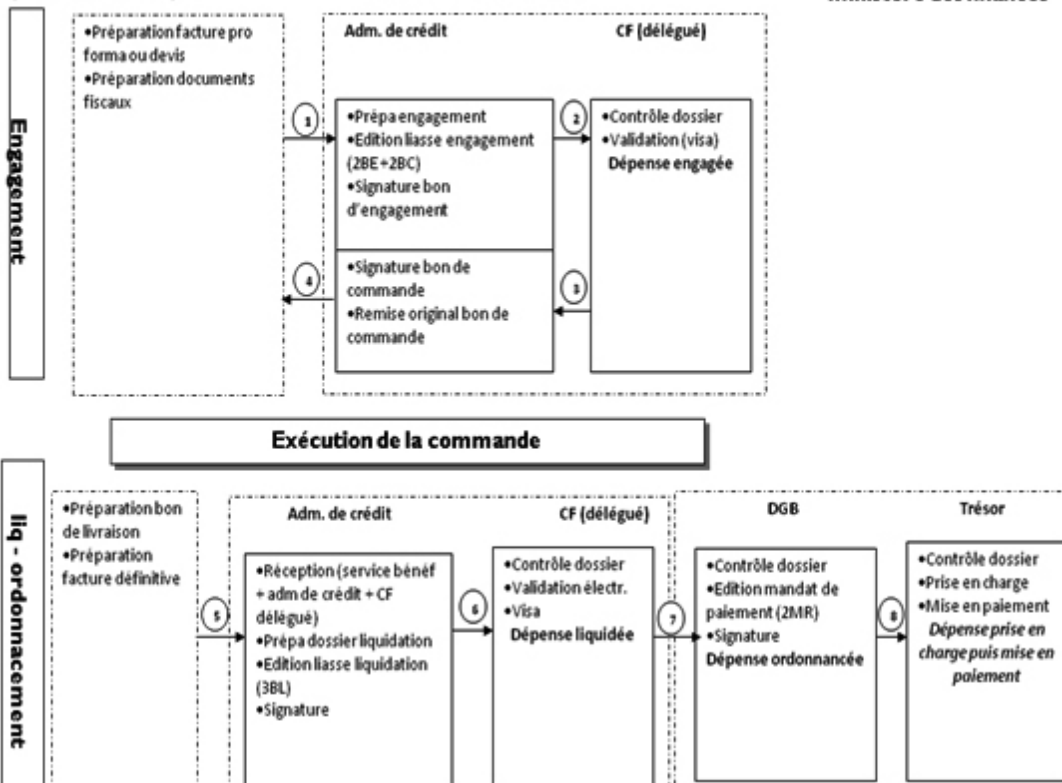


PROCEDURE NORMALE

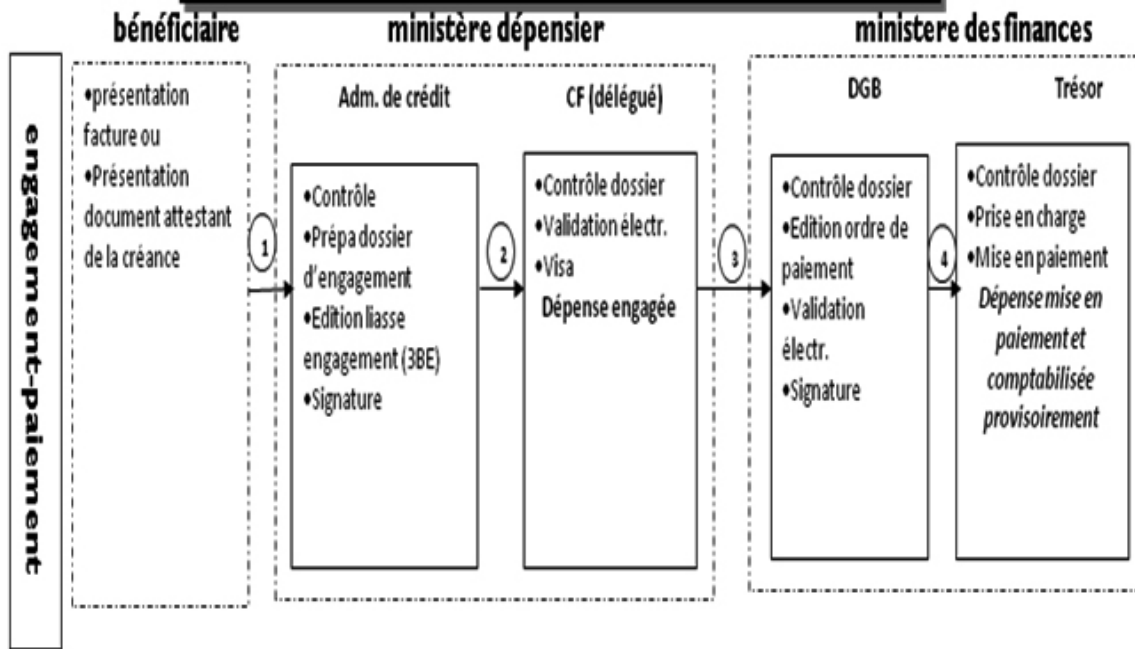
Opérateur Economique

ministère dépensier

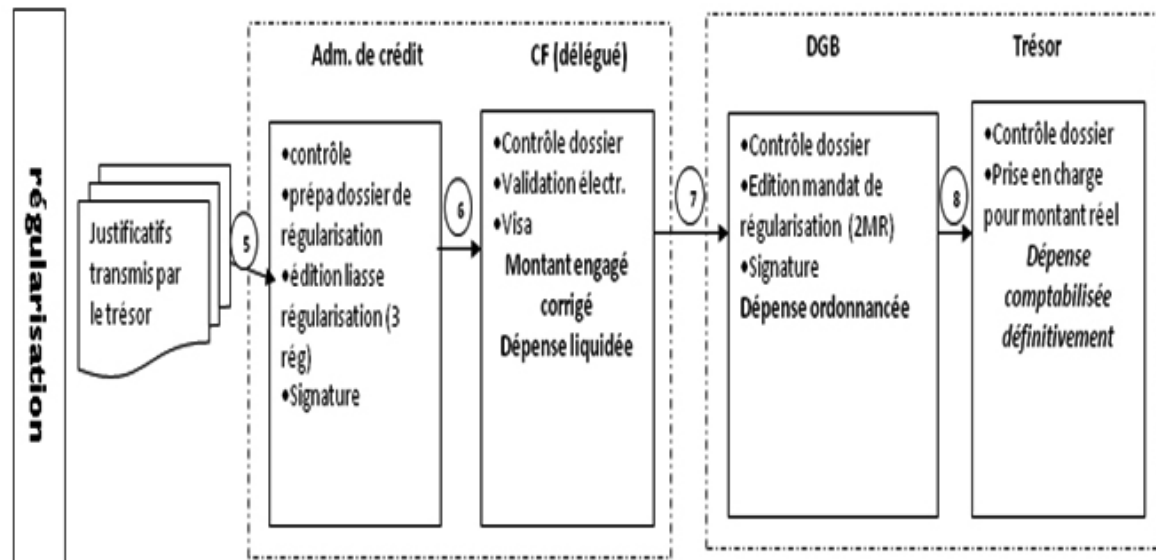
ministère des finances



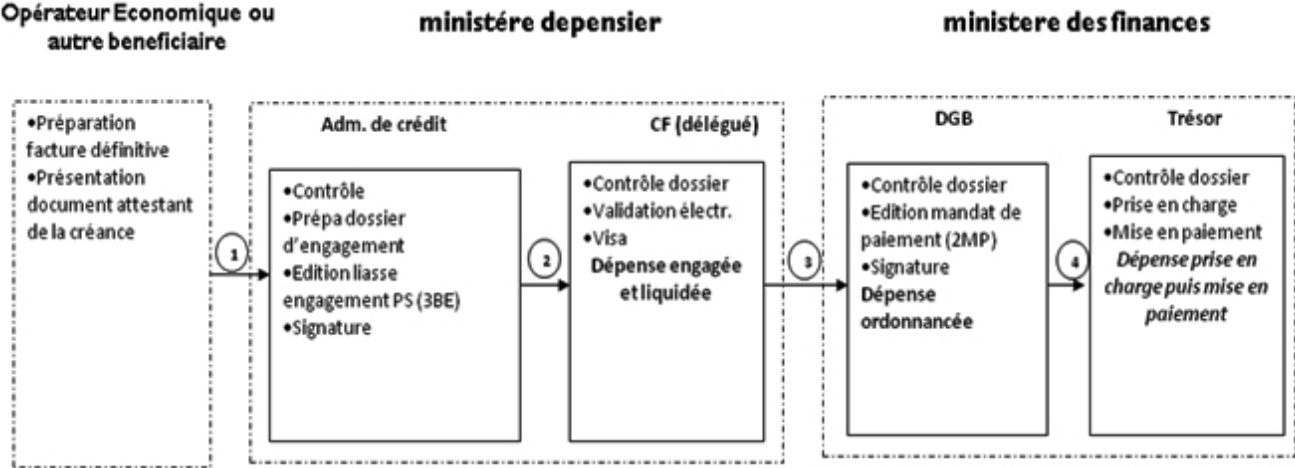
PROCEDURE SANS ORDONNANCEMENT



Paiement dépense(s) réelle(s)



PROCEDURE SIMPLIFIEE



CONCLUSION

- Toutes ces dispositions demeurent transitoires et ne concernent que l'exercice budgétaire 2010. Elle constitue en effet une étape vers une réforme plus complète ; conforme aux directives de la CEMAC, à travers laquelle, à compter du 1^{er} janvier 2011, les ministres deviendront ordonnateurs principaux de leurs budgets en dépense.
- Toute l'architecture des textes (notamment la loi organique sur le régime financier de l'Etat et le règlement général sur la comptabilité publique) devra donc être revue au cours de l'année 2010, pour tenir compte de cette situation